Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 23/05/2018 | Dossier complet le : | N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction de 140 logements - Besson - Les Abymes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

ARRIVÉE COURRIER 23 MAI 2018 MDD

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SARL FIRKA

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur HELISSEY Michel

RCS / SIRET : 8 3 1 2 2 1 6 1 9 0 0 0 1 6 | Forme juridique : SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
47b (Autres déboisements >0,5 ha)	0,8 ha IOTA rubrique 2.1.5.0 (2,01 ha -> Déclaration)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'édification de 12 corps de bâtiments s'élevant à R+3 et R+4 sur une parcelle non urbanisée et partiellement boisée.

Ce projet comptabilise 140 logements au total réparti en 2 tranches, la première comptabilisera 62 LLS et la seconde 78 LLS.

Le projet s'implante sur la parcelle cadastrée BZ 475 d'une surface de 20 096 m² sur la commune des Abymes.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La zone 1AU constitue une zone naturelle située dans la continuité de la trame urbaine des principales sections de la commune ou une zone d habitat partiellement occupée et dans laquelle s'exprime un enjeu d'organisation. Elle est destiné au développement de l'urbanisation sur la base d'opération d'aménagement telle que le présent projet.
Ainsi le projet participe à la mise en œuvre des principes de mixité et de diversité dans l'objectif du renforcement des pôles de vie de la commune en terme d'habitat.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se réalisera en deux tranches, la première comptera 62 logements et sera réalisée en 20 mois tandis que la seconde sera réalisée en 22 mois et comptera 78 logements.
Etant donné la configuration du site en pente, les choix techniques se sont portés vers des bâtiments construis en déblais.
Les voiries respectent à la fois la topographie du site et les normes en vigueur, notamment en terme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
Les bâtiments sont construits en béton avec un système constructif en tunnel , les façades en béton peint, et recouverts d'une toiture en bac acier laqué. Les menuiseries sont en aluminium, à vitrage teinté, à jalousie pour la plupart, portes vitrées pour les espaces de séjour donnant sur les terrasses et les jardins.
Des grilles de sécurité sont prévues en acier laqué sur les loggias avec un ouvrant pour accéder aux jardins.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les entrées des bâtiments seront abritées des intempéries, les boites aux lettres y seront mis en œuvre en relation directe avec la rue. Un local poubelle de dimensions suffisantes est prévu, il sera aménagé dans un enclos en maçonnerie couvert à l'entrée du site et en bordure de voirie.
Une loge gardien sera également implantée à l'entrée du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement
Dossier de Déclaration Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale parcelle = 20 096 m² Surface toitures = 3 200 m² Surface voirie+parkings = 6 200 m² Surface à déboiser = 7 800 m² La surface de plancher créée est de 8423,49 m²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Route de Besson
Besson
97139 LES ABYMES

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	LES ABYMES
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN Approuvé le 4 septembre 2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Défrichement et terrassement d'une partie du projet. Aucune essence rare ou patrimoniale n'a été observée. Au moins la moitié des zones à défricher ont fait l'objet d'une déforestation et de terrassements importants antérieurs entre 2000 et 2010. L'impact du projet sur le milieu naturel sera faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Implantation du projet sur un morne calcaire des Grands Fonds dans la continuité de l'urbanisation existante. Impact négligeable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Aléa inondation moyen en partie Sud de la parcelle. Secteur non concerné par le projet (mesure d'évitement).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Terrassements importants en phase chantier. Flux important de camions à prévoir.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Bruits d'engins en phase chantier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet d'eaux pluviales à débit régulé après stockage et décantation en direction du fossé de la route de Besson (exutoire marina de Gosier située à 3,5 km). Dossier Loi sur l'Eau réalisé à ce sujet.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Effluents domestiques en direction du réseau collectif de Cap Excellence.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les rejets d'eaux pluviales sont régulés par un bassin de rétention pour limiter la montée en charge des réseaux en aval et réduire le risque inondation du réseau hydrographique.

Par ailleurs la surface de plancher créée (8423,49 m²) est largement inférieure à 40 000 m², le terrain d'assiette (2 ha) est inférieur à 10ha et le projet consistant au défrichement sur une surface de seulement 0,8 ha (surface inférieure à 25 ha), l'évaluation environnementale n'est normalement pas nécessaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet dispensé d'EE car aucune rubrique concernée.
Mesures d'évitement prises en compte lors de la conception du projet.
Mesures de réduction prévues dans le cadre du projet (cf DLE en cours d'élaboration).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Abymes le, 04 mai 2018

Signature

Sarl FIRKA
Villa les Figuiers - Petit-Pérou
97139 LES ABYMES
Tél.: 0690 35 16 13
michel.helissey@orange.fr
SIRET: 831 221 619 00016

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro		Extension		Nom de la voie	
Code Postal		Localité		Pays	
Tél			Fax		
Courriel		@			

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro		Extension		Nom de la voie	Villa les Figuiers, Petit Pérou
	SARL FIRKA				
Code postal	9 7 1 3 9	Localité	LES ABYMES	Pays	
Tél	690351613		Fax		
Courriel	michel.helissey@orange.fr				

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	HELISSEY	Prénom	Michel
Qualité	Gérant		
Tél	690351613	Fax	
Courriel	michel.helissey@orange.fr		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.